

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : Mme KOENDERS

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir MME KOENDERS) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BEKHTAOUI (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HAMEAU (pouvoir MME POPARD) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. DIOUF (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. BONORON (pouvoir MME OUTHIER)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Affectation des résultats

M. Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal à la clôture de l'exercice 2017.

Le Compte Administratif 2017 que vous venez d'approuver a en effet permis de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement. Il est à noter, que du fait du passage de la Ville de Dijon à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2018, le Budget Supplémentaire 2018 n'intègre exceptionnellement aucun reste à réaliser.

Je vous précise, par ailleurs, que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au Compte Administratif et sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Je rappelle que ce résultat englobant ces écritures exceptionnelles doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser ;
- pour le solde, en excédents de fonctionnement reportés, pour financer des dépenses nouvelles, ou en une dotation complémentaire en réserves.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2017 du budget principal, de bien vouloir décider de leur affectation, dans les conditions décrites ci-après.

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement 2017	62 321 928,65 €
Solde d'investissement	-11 049 776,89 €
<i>D/001 - besoin de financement</i>	<i>-11 049 776,89 €</i>
<i>R/001 - excédent</i>	<i>0,00 €</i>
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<i>Restes à réaliser de dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Restes à réaliser de recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Besoin de financement en investissement (y compris restes à réaliser)	-11 049 776,89 €
AFFECTATION en 2018	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus	11 049 776,89 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	51 272 151,76 €

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 55
Contre : 2